

## Conditions générales de vente du ticket TAD ALLOBUS

Les présentes conditions générales de vente forment avec le règlement d'exploitation du service et les conditions commerciales d'utilisation du titre de transport « Ticket TAD ALLOBUS », le contrat de transport régissant les obligations entre le client et Keolis Haut-Bugey applicable au réseau DUOBUS et matérialisé par le titre de transport.

Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'agence commerciale Keolis Haut-Bugey- réseau DUOBUS : [www.duobus.fr](http://www.duobus.fr), et en agence (hall de la gare SNCF, place Vaillant-couturier, 01100 Oyonnax).

### 1- ABONNEMENT AU TITRE DE TRANSPORT

Le titre de transport « ticket TAD ALLOBUS » est vendu uniquement à bord par le conducteur du bus. Chaque « ticket TAD ALLOBUS » est vendu pour le transport d'une seule personne : un client ne peut pas en acheter plusieurs à la fois pour ses propres voyages ultérieurs.

Tous les usagers du réseau des transports publics de voyageurs de Haut Bugey Agglomération peuvent en bénéficier. Il est utilisable uniquement sur le service ALLOBUS.

Le ticket se présente sous la forme d'un ticket papier imprimé thermiquement par le valideur billettique, et comportant les mentions suivantes :

En cas de dysfonctionnement du valideur billettique, des tickets papiers à souche seront utilisés, avec les mêmes mentions ci-dessus.

L'achat d'un ticket par un client vaut acceptation par ce dernier des présentes conditions générales de vente et du règlement d'exploitation du réseau DUOBUS. A ce titre, le représentant légal du porteur du ticket ou le porteur du ticket lui-même s'il est majeur reconnaît en avoir pris une entière connaissance et avoir compris les droits et obligations qui lui incombent à ce titre.

### 2- TARIFICATION ET PAIEMENT

Le tarif du « ticket TAD ALLOBUS » est indiqué toutes taxes comprises en euros dans la grille tarifaire disponible à l'agence DUOBUS en gare, sur le guide bus, et sur le site internet de l'agence commerciale précitée.

Le prix du ticket à l'unité est payable au comptant à la montée dans le véhicule. Il est recommandé de disposer de l'appoint.

Titre disponible sur le réseau DUOBUS	Tarif applicable au 1 <sup>er</sup> août 2023
« Ticket TAD ALLOBUS »	2,00€

Les tarifs sont susceptibles d'augmenter au 1<sup>er</sup> juin de chaque année, sauf en cas de modification des règles de TVA.

### 3- UTILISATION DU TITRE DE TRANSPORT

Le Ticket à l'unité est utilisable uniquement pour le service ALLOBUS, du lundi au samedi hors jours fériés. Sa validité est consécutive à un seul trajet.

~~En cas de perte ou de vol, il n'est pas procédé au remboursement des titres de transport achetés ni à la remise d'un nouveau ticket duplicata par le conducteur.~~

~~En cas de dégradation du ticket, il n'est pas procédé à son renouvellement ou à son duplicata. Le client doit par conséquent veiller à ce que son titre de transport ne soit pas dégradé.~~

~~Conformément à la réglementation en vigueur, l'usager ne peut voyager sans titre de transport. Il doit s'acquitter du prix pour l'achat d'un nouveau titre de transport.~~

#### **4- DONNEES PERSONNELLES**

La vente du titre de transport « ticket TAD ALLOBUS » ne fait l'objet d'aucun traitement de données à caractère personnel.

#### **5- RECLAMATION**

Pour toute réclamation ou contestation, le Client pourra écrire à l'agence DUOBUS située dans le hall de la gare SNCF, place Vaillant-couturier – hall de la gare, 01100 Oyonnax (Société Keolis Haut-Bugey, SARL au capital de 75 000 € - Bourg en Bresse RCS 880 132 220)

Le client pourra également écrire à l'adresse électronique suivante : [duobus@keolis.com](mailto:duobus@keolis.com) , ou encore téléphoner au numéro non surtaxé suivant : 04 74 77 51 51, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 à l'exception du jeudi matin fermé, et le samedi de 9h00 à 12h00

En cas de contestation, le Client devra exposer les motifs de ses griefs et produire toute pièce utile au traitement de sa demande.

Conformément à l'article L.133-4 du Code de la Consommation, le Client, après avoir saisi le service Client Keolis Haut-Bugey et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 2 mois, peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

#### **6- APPLICATION ET MODIFICATION**

Keolis Haut-Bugey se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente qui s'appliqueront dans un délai de 15 jours à compter de leur publication sur le site internet suivant : [www.duobus.fr](http://www.duobus.fr) .

Les dispositions du présent document sont régies par le droit français et tout différend sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux articles 42 et 46 du Code de procédure civile.

#### **7- DISPOSITIONS DIVERSES**

Les conditions générales de vente s'imposent aux clients utilisateurs du titre de transport « ticket à l'unité », et à leur(s) représentant(s) légal(aux) le cas échéant.